



Entre : Le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, monsieur Michel Audet et par la MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME, madame Nathalie Normandeau, dûment autorisés,

ci-après désigné le « **GOUVERNEMENT** »

Et : La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC, société d'État légalement constituée, sise au 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 4L8, représentée par son président-directeur général par intérim, monsieur Henri A. Roy, dûment autorisé,

ci-après désignée la « **SGF** »

Et la région : Le Comité régional ACCORD de la région de l'Outaouais représenté par son président, monsieur Michel Bilodeau,

ci-après désigné le « **COMITÉ RÉGIONAL ACCORD** »

Et son partenaire associé : Le Conseil régional de développement de l'Outaouais, représenté par son président, monsieur Gilles Gagné,

ci-après désigné le « **CRDO** »

ATTENDU QUE les nouveaux éléments de contexte qui prévalent appellent une vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité d'une région d'innover, de s'adapter en permanence, de se mobiliser et de se démarquer principalement dans un domaine qui lui permet de relever le défi de la mondialisation, de développer son image de marque et sa qualité de vie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté de conclure un nouveau contrat social avec chacune des régions du Québec, appelé Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) en vue de réaliser un plan d'action économique régional, faisant appel à la participation des entrepreneurs civiques d'une région, de concert avec les leaders industriels du milieu et s'appuyant sur l'expertise disponible au sein de l'appareil gouvernemental et de ses sociétés d'État, en y assurant la participation des acteurs financiers présents au Québec;

ATTENDU QUE la SGF entend contribuer au développement de projets industriels en région et participer activement à l'effort du gouvernement du Québec en matière de développement des régions du Québec;

ATTENDU QUE la SGF a initié la démarche ACCORD et qu'elle entend y participer activement en mettant son expertise à contribution;

ATTENDU QUE le système productif regroupe l'ensemble des entreprises et des organisations (centres de recherche, de formation, sociétés de financement, clients, ...) qui participent au même espace stratégique, qui ont en d'autres mots des relations marchandes ou non marchandes, de concurrence ou de coopération, dans l'espace de leurs produits, de leurs technologies ou de leurs approvisionnements;

ATTENDU QUE le créneau d'excellence est défini comme un système productif, ou un segment d'un système productif qu'une région, ou un territoire, a identifié et où elle peut prétendre jouer un rôle prépondérant et développer une image de marque qui sera reconnue à l'échelle nationale et internationale;

ATTENDU QUE la démarche ACCORD se veut une démarche concertée dont la réalisation est prévue en deux phases;

ATTENDU QUE la première phase de cette démarche est la conclusion d'une entente de principe des partenaires sur le développement de créneaux d'excellence, capables de positionner la région comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale à l'intérieur de secteurs d'activités particuliers, et pour lequel la région pourra développer une image de marque;

ATTENDU QUE la présente entente constitue un engagement moral, une entente de principe entre les partenaires, qui n'a pas de valeur juridique;

EN CONSÉQUENCE, le gouvernement du Québec, la Société générale de financement du Québec et le Comité régional ACCORD de la région de l'Outaouais, conviennent de ce qui suit :



1. OBJETS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

La présente entente a pour objet :

- 1.1 D'identifier et de convenir de créneaux d'excellence capables de positionner la région de l'Outaouais comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale;
- 1.2 D'identifier les conditions de mise en place et de développement, autant sur le plan social qu'économique, de ces créneaux d'excellence;
- 1.3 De faire de la région de l'Outaouais le leader du créneau **Production et transformation du bois de type feuillu** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde.
- 1.4 D'établir le créneau **Intégration des technologies et des processus d'affaires** de la région de l'Outaouais comme créneau d'excellence émergent et ainsi, sur un horizon à plus ou moins long terme, de veiller à son développement.
- 1.5 D'établir le créneau **Technologies langagières** de la région de l'Outaouais comme créneau d'excellence émergent et ainsi, sur un horizon à plus ou moins long terme, de veiller à son développement.
- 1.6 De permettre à la région de l'Outaouais d'explorer la mise en place du créneau **Développement de logiciel** pour lequel le potentiel de développement n'a pas encore été établi.

2. DESCRIPTION DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE IDENTIFIÉS

- 2.1 Le créneau « **Production et transformation du bois de type feuillu** », pour lequel la région de l'Outaouais est reconnue comme leader se caractérise par des industries d'exploitation forestière et de transformation bien développées, la disponibilité et la qualité de sa ressource naturelle ainsi que par la présence d'une masse critique de ressources humaines.

L'Outaouais représente 2 % du territoire de la province, mais détient près de 3,5 % des terres forestières. Au total, 81 % de la superficie de la région, plus de 27 000 Km², est considérée comme terrains forestiers productifs. La région possède également la plus grande concentration de bois feuillus au Québec : elle dispose de près de 40 % du volume des érables, 25 % de celui du bouleau jaune, et la moitié (50 %) du volume du pin blanc et du pin rouge du Québec. L'importance des bois de type feuillu n'est pas négligeable puisque, par exemple, 1 m³ de sciages feuillus exporté a une valeur monétaire de 2 à 2 ½ fois plus élevée que 1 m³ de sciages résineux exporté.

L'industrie forestière de l'Outaouais (secteur de la foresterie, de l'exploitation forestière, du sciage, de la fabrication de produits en bois et des pâtes et papiers) emploie plus de 7000 personnes. À elles seules, les industries du bois et des pâtes et papiers fournissent environ 70 % des emplois manufacturiers de la région. Quelque 239 installations sont liées à la transformation, à l'exploitation forestière ainsi qu'aux services forestiers, dont 21 entreprises, qui exploitent 32 usines et qui sont détentrices d'un contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF). L'industrie forestière constitue ni plus ni moins le principal moteur économique de l'Outaouais.

La région se classe au 4^e rang en terme de quotient de localisation pour l'industrie nord-américaine dans le secteur de la fabrication de produits en bois et au 1^{er} rang pour ce qui est de l'industrie de la fabrication du papier.

Le créneau jouit également d'une forte synergie étant donnée la concentration d'organismes faisant la promotion du secteur, tel que : le Plan d'action Forêt Outaouais, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais, la Corporation de gestion des forêts du Pontiac, et l'Institut Québécois d'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF).

- 2.2 Le créneau « **Intégration des technologies et des processus d'affaires** », dont la région de l'Outaouais reconnaît le caractère émergent, se caractérise par une concentration croissante de firmes, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, l'accès à un bassin de clients institutionnels publics et privés majeurs, une offre de formation grandissante ainsi que par un nombre appréciable d'infrastructures de R&D.

Le créneau regroupe les activités de tout ce qui a rapport à l'usage stratégique des technologies de l'information (TI) dans le cadre de la gestion, des processus d'affaires ou de l'interaction d'une entreprise avec ses partenaires commerciaux. Ceci comprend l'intégration d'applications, la gestion et la maintenance du matériel informatique, des réseaux et des logiciels ainsi que la gestion des processus d'affaires et des transactions électroniques entre partenaires d'affaires.



Ce créneau inclut également la gestion à l'interne de ces applications ainsi que l'impartition totale ou partielle de ces processus.

Selon les données de la firme Gartner, le marché mondial de l'impartition devrait atteindre 234 milliards de dollars US en 2005 et le marché mondial des services professionnels en TI ayant trait à l'intégration de système devrait s'élever à 29 milliards de dollars US en 2003. Toujours selon Gartner, la croissance respective de ces marchés devrait être respectivement de 14,4 % et de 6,5 % par année. En tenant compte des atouts dont elle dispose, la région de l'Outaouais est en bonne position pour consolider sa place dans cette industrie et capitaliser sur son potentiel de développement.

La région d'Ottawa-Gatineau compte 1300 entreprises technologiques. Celles-ci emploient 72 000 personnes, ont connu un taux de croissance annuel composé de l'emploi de 6,5 % et génèrent 20 milliards de ventes annuellement dont 90 % sont tributaires de l'exportation.

La présence de firmes telles : Bell Canada, Nortel, Alcatel, JDS Uniphase, Mitel ainsi que la présence du gouvernement fédéral en région, dont l'impact sur cette industrie n'est pas négligeable puisque le gouvernement est un important acheteur de nouvelles technologies et solutions, offrent un marché potentiel extrêmement intéressant. À titre d'exemple, Ressources humaines Canada prévoit investir 100 M\$ par an pour les 10 prochaines années afin de rebâtir ses solutions technologiques et intégrer l'ensemble de ses services à Internet.

La région peut compter sur des firmes telles : Provance, Cactus, CGI EDS, IBM et Fujitsu qui offrent une gamme diversifiée de produits et de services. On dénombre en Outaouais 25 000 consultants en TI et une centaine de firmes privées en consultation et en intégration de processus d'affaires qui génèrent des revenus de l'ordre de 7 millions de dollars. Comparativement à Ottawa, la région offre un avantage concurrentiel aux entreprises en terme de coûts d'exploitation. La région a d'ailleurs attiré 922 millions de dollars d'investissement en capital de risque dans le domaine en 2001.

Le système d'innovation de la région, fort des trois universités à proximité (Université du Québec en Outaouais, Ottawa et Carleton) ainsi que de la présence de nombreux centres de recherche fédéraux et universitaires, est un atout indéniable pour le développement du créneau. M. Arthur J. Carty, président du Conseil national de recherches Canada, affirmait lors d'une présentation au mois d'octobre 2002 que la région d'Ottawa-Gatineau, surnommée la Silicon Valley du Nord, accueille 14 des 50 plus importantes entreprises de R-D au Canada et figure parmi les 5 centres d'excellence en R-D au monde.

- 2.3 Le créneau « **Technologies langagières** », pour lequel la région de l'Outaouais reconnaît le caractère émergent, se caractérise par un bassin de main-d'œuvre qualifiée combinant à la fois une expertise dans les domaines linguistique et de la traduction ainsi que dans le domaine des technologies de l'information. La région peut également compter sur une base d'entreprises en traduction et en technologies de l'information solide ainsi que sur un environnement de formation unique au Canada.

Le créneau regroupe des entreprises de produits et services comme la rédaction, la traduction, l'interprétation, la localisation, le traitement de la parole, la reconnaissance et la synthèse de la voix, la formation linguistique et le traitement automatique de la langue écrite ou parlée.

Les phénomènes de la mondialisation et de la globalisation des marchés ont fait en sorte que la demande mondiale des services de traduction, d'interprétation et ceux reliés aux technologies langagières en général est, de nos jours, supérieure à l'offre. La taille du marché mondial de la traduction est évaluée à 7 milliards de dollars et devrait connaître une croissance de 8 % pour les services plus traditionnels et de 25 % pour les services de traduction alliant les technologies de l'information. De par l'expertise qu'elle regroupe, l'Outaouais est en position stratégique afin de tirer avantage du potentiel de croissance de l'industrie et d'asseoir sa crédibilité en tant que région d'avant-plan dans le domaine.

L'Outaouais regroupe une très forte concentration d'activités liées à l'industrie de la langue (services de traduction privés et publics, écoles de langue, etc.). Ses atouts en font une région unique non seulement au Québec, mais au Canada. La région d'Ottawa-Gatineau compte quelque 4 500 traducteurs, 80 firmes privées de traduction, 30 écoles de langues, 4 universités dont le seul campus de l'Université nationale du Mexique au Canada, le Bureau de traduction du gouvernement fédéral et 53 associations d'envergure nationale et internationale. Cette grande région se classe d'ailleurs 2^e au Canada en terme de nombre de traducteurs. La présence de clients institutionnels majeurs ainsi que d'entreprises actives dans la conception d'outils et de solutions linguistiques, comme la traduction assistée par ordinateur (TAO), constitue également un atout majeur pour la région.

Sur le plan de la formation, l'Université du Québec en Outaouais (UQO), dotée d'un département d'études langagières, est la seule université au Canada qui offre un diplôme d'études



supérieures en localisation (adaptation de logiciels et de la documentation technique afférente à une langue et à une autre culture) . Elle est aussi à l'avant-garde de l'intégration des nouvelles technologies dans sa formation en rédaction-traduction au premier cycle. Par ailleurs, l'UQO sera l'hôte dès 2003 d'un Centre de recherche en technologies langagières du Conseil national de recherches Canada (CNRC), lequel institut sera doté d'un financement de 10 millions sur 5 ans.

- 2.4 Le créneau du « **Développement de logiciel** » qui, pour la région de l'Outaouais, constitue un secteur en évaluation, se caractérise par des programmes d'enseignement nombreux ainsi que par une croissance importante du niveau d'emploi, du nombre d'entreprises et du marché au cours des dernières années.

Le créneau regroupe les activités reliées à la création de logiciels et de progiciels offrant, entre autres, des solutions pour le secteur des télécommunications, le commerce électronique, le multimédia, la gestion de la connaissance, l'Internet, le Web et la géomatique.

Gatineau compte plus de 40 entreprises qui constituent 2 % de l'ensemble des entreprises de logiciels au Québec dont 30 nouvelles depuis 1995. Ce secteur est responsable de 4000 emplois dans la région. La grande région d'Ottawa-Gatineau génère des revenus annuels de l'ordre de 975 millions de dollars dont 16 millions sont consacrés à la recherche et au développement et emploie plus de 9000 personnes dans ce secteur.

La région de Gatineau possède la plus grande concentration d'informaticiens par habitant au Québec. En plus de compter sur les programmes d'enseignement et de recherche en informatique qu'offre l'Université du Québec, la région profite des nombreux centres de recherche fédéraux et universitaires situés sur le côté ontarien. La région d'Ottawa est d'ailleurs reconnue comme un des 5 plus grands centres en télécommunication en Amérique du Nord.

L'Outaouais, qui depuis quelques années se taille une place dans ce créneau, se démarque par son offre de conditions très avantageuses pour le démarrage d'entreprises. Depuis les 4 dernières années, l'industrie du logiciel de la région a d'ailleurs reçu 13 % du financement total en capital de risque au Québec.

3. LE TERRITOIRE VISÉ

- 3.1 Cet ACCORD vise la région de l'Outaouais;
- 3.2 Son champ d'intervention pourra toutefois rayonner dans d'autres régions du Québec, disposant de potentiels particuliers pouvant contribuer au développement de créneaux d'excellence identifiés par d'autres régions du Québec et souhaitant participer à ce développement;
- 3.3 La région de l'Outaouais pourra à son tour contribuer au développement de créneaux d'excellence dont le leadership sera assumé par d'autres régions du Québec.

4. DESCRIPTION DES CIBLES VISÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Tant au niveau de la **création d'emploi** ou de l'**emploi total**, de la **croissance des exportations** et de la **création d'entreprises**, le Comité régional ACCORD de la région de l'Outaouais positionnera ses objectifs lors d'une deuxième étape en collaboration avec la SGF, le Conseil régional de développement de l'Outaouais, le ministère du Développement économique et régional, le ministère des Finances, Emploi-Québec et les autres ministères et organismes concernés. Ces objectifs seront précisés dans le plan d'action qui fera l'objet de l'entente de mise en œuvre ACCORD.

5. LE PLAN DE TRAVAIL

- 5.1 Le plan de travail menant à la signature de l'entente de mise en œuvre ACCORD se réalisera selon l'échéancier suivant :
- Septembre 2003 : constituer quatre sous-comités, soit un sous-comité pour chacun des créneaux retenus;
 - Octobre à novembre 2003 : procéder à l'évaluation des tendances et opportunités pour chacun de ces créneaux d'excellence retenus par la région de l'Outaouais :
 - Production et transformation du bois de type feuillu;
 - Intégration des technologies et des processus d'affaires;
 - Technologies langagières.



- Octobre à novembre 2003 : études d'étalonnage pour ces mêmes créneaux :
 - Identifier les régions du monde qui sont des leaders des créneaux retenus et caractériser les conditions de leur succès;
 - Comparer les conditions du système productif régional, notamment du milieu de vie, avec celui des meilleurs au monde;
 - Comparer le niveau concurrentiel des entreprises de la région avec celles des régions concurrentes;
 - Identifier les zones de complémentarité potentielles.
- Novembre 2003 à février 2004 :
 - Établir une stratégie de développement des créneaux d'excellence retenus;
 - Élaborer un plan d'action comportant un échéancier et des cibles plus précises;
 - Concevoir une stratégie de développement de l'entrepreneuriat régional dans ces créneaux;
 - Identifier des projets d'investissement concrets.
- Mars : signature de l'entente de mise en œuvre ACCORD.

6. LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

6.1 LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le GOUVERNEMENT s'engage à :

- Soutenir l'ensemble de la démarche ACCORD, en confiant au ministère du Développement économique et régional l'animation et le soutien technique de cette démarche;
- Supporter la vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité de la région à innover, à s'adapter en permanence, à se mobiliser et à se démarquer dans un domaine spécifique qui lui permet de développer son image de marque, sa qualité de vie et de relever le défi de la mondialisation;
- Mettre à contribution l'expertise sectorielle disponible au sein des ministères concernés pour les créneaux d'excellence identifiés au cours de cette démarche et mobiliser l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour mettre en place les conditions de développement de ces créneaux d'excellence, autant sur le plan social qu'économique.

6.2 LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Le SGF s'engage à :

- Apporter un soutien technique dans le processus d'identification et de validation des créneaux d'excellence et de leurs composantes;
- Participer aux opérations d'analyse de la situation, de positionnement sur les marchés et d'étalonnage des besoins spécifiques pour positionner de façon compétitive les créneaux d'excellence retenus.

6.3 LES ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL ACCORD

Le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD s'engage à :

- Maintenir en place un comité régional composé des principaux leaders issus des entreprises, des entrepreneurs civiques de la région et du responsable du bureau régional du ministère du Développement économique et régional. Ce comité devra notamment voir à intégrer le résultat des démarches de réflexion déjà réalisées en regard du développement de la région de l'Outaouais;
- Assurer la mobilisation des acteurs régionaux concernés, soit les gens d'affaires, les institutions de recherche et d'enseignement, les leaders régionaux et autres partenaires particuliers à la région de l'Outaouais en vue de contribuer à la réalisation de la démarche;
- Mettre à jour leur plan de travail, au plus tard un mois après la signature de la présente entente;



- Réaliser les activités permettant de développer les créneaux d'excellence retenus, par le biais du comité régional ACCORD, selon le plan de travail présenté dans cette entente.

6.4 LES ENGAGEMENTS CONJOINTS

Le GOUVERNEMENT, la SGF et le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD de la région de l'Outaouais s'engagent à :

- Désigner le président du comité régional comme porte-parole officiel du comité de la région de l'Outaouais. Le soutien-conseil est assuré par la directrice des Communications à la Société générale de financement du Québec ainsi que par la personne responsable des communications au ministère du Développement économique et régional;
- Ne faire aucune communication publique se rapportant à la démarche ACCORD et aux résultats qui en découlent sans le consentement des autres signataires de l'entente;
- Assurer la confidentialité des renseignements dont l'accessibilité est assortie d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après citée « Loi sur l'accès ») dont, notamment les renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification, ainsi que tous les renseignements nominatifs au sens de la Loi sur l'accès, et ce, sans limite de temps et à s'assurer que tous les membres du comité régional ACCORD soient liés par cet engagement.

7. LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

- Conformément à sa mission d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional et conformément à son mandat régional de concertation et de planification le Conseil régional de concertation et de développement s'engage à soutenir les choix du comité régional ACCORD ainsi qu'à contribuer, par les moyens qui lui sont confiés, à la mise en œuvre des créneaux d'excellence identifiés par la région;
- Assurer les mêmes conditions de confidentialité des renseignements que celles citées au point 6.4.

8. LES CONDITIONS PRÉALABLES À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE MISE EN ŒUVRE ACCORD

Quatre éléments sont requis en vue de la signature de l'entente de la mise en œuvre ACCORD, soit :

- Une analyse des déterminants de la compétitivité régionale et de la capacité d'innovation des créneaux d'excellence retenus;
- L'étalonnage international, le positionnement sur les marchés, et le plan de démarchage d'investissements potentiels;
- L'identification de projets porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et culturelles;
- L'adoption, par l'ensemble des parties, d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour chacun des créneaux d'excellence à être développés;

L'entente de mise en œuvre ACCORD pourra être signée globalement pour l'ensemble des créneaux retenus par la région ou par volet, pour chacun d'entre eux indépendamment l'un de l'autre.

9. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

9.1 LA DURÉE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lorsque l'ensemble des créneaux d'excellence retenus par les parties comme pouvant faire l'objet de la démarche ACCORD auront fait l'objet de la signature d'une entente de mise en œuvre ACCORD ou, au plus tard, deux ans après sa signature par l'ensemble des parties.



9.2 LES MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD pourra être modifiée avec le consentement de l'ensemble des parties signataires. Un projet de modification proposé par une des parties devra être communiqué, par écrit, aux autres parties. Celles-ci transmettront leur réponse concernant l'objet de la demande dans un délai de 45 jours.

9.3 LES COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Aux fins du présent ACCORD, les parties conviennent que les communications, par écrit, entre elles, seront acheminées de la façon suivante :

Pour le GOUVERNEMENT :

À l'attention de monsieur Denis Dugal
Coordonnateur régional
Ministère du Développement économique et régional
Bureau régional de l'Outaouais
170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.120
Hull (Québec) J8X 4C2

**Pour le COMITÉ RÉGIONAL
ACCORD :**

À l'attention de monsieur Michel Bilodeau
Président du comité régional ACCORD
220 rue des Draveurs
Gatineau (Québec) J9J 1K5

Pour la SGF :

À l'attention de monsieur Richard Fredette
Vice-président
Planification, prospection et coordination du développement
en région
Société générale de financement du Québec
600, de la Gauchetière Ouest - bureau 1700
Montréal (Québec) H3B 4L8

9.4 L'OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

D'autres partenaires pourront se joindre à la présente entente de principe ACCORD dans la mesure où l'ensemble des parties qui en sont signataires les jugent à propos. L'association de ces nouveaux partenaires pourra se faire par le biais d'un avenant signé par l'ensemble des parties associées à la présente entente de principe ACCORD et par les nouveaux partenaires qui s'y ajouteront.



SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de ce protocole et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Signé à Québec le 27^e jour de février 2004
Michel Audet
Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional

Signé à Québec le 13^e jour de janvier 2004
Nathalie Normandeau
Madame Nathalie Normandeau
Ministre déléguée au Développement régional et au
Tourisme

Signé à Gatineau le 29^e jour de mars 2004
Benoît Pelletier
Monsieur Benoît Pelletier
Ministre responsable de la région de l'Outaouais

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Signé à _____ le neufième jour de mars 2004
Henri A. Roy
Monsieur Henri A. Roy
Président-directeur général par intérim

LE COMITÉ RÉGIONAL ACCORD DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Signé à Gatineau le 3^e mars jour de 2004
Michel Bilodeau
Monsieur Michel Bilodeau
Président

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS
à titre de partenaire associé**

Signé à Gatineau le 29^e jour de mai 2004
Gilles Gagné
Monsieur Gilles Gagné
Président